

Instance de consultation sur l'Islam de France

Principaux éléments de l'exposé de Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation de l'Islam de France, Instance de Consultation, 12 décembre 2016.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Ministre, la réunion de cette Instance de dialogue est l'occasion de faire un point d'étape sur le processus que vous avez lancé. En effet, vous avez voulu cette fondation de l'Islam de France, Monsieur le Premier ministre.

I. Le décret du 5 décembre 2016 portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation a paru au JO du 6 décembre.

1. Il approuve ses statuts :

- but et moyens
- Administration et fonctionnement
- Attributions des organes
- Dotation et ressources de la FIF :

La dotation de garantie est ainsi composée :

- 948 716 € de la FOIF
- 276 000 € ADP
- 276 000 € SNCF
- 110 000 € SNI (CDC), 3 entreprises que je remercie **1 610 716 €**

2. Cette fondation reconnue d'utilité publique est une institution laïque. Son objet n'est pas religieux mais profane, essentiellement éducatif, culturel et social.

3. Elle est donc la première pièce d'un dispositif plus vaste. Elle implique la création parallèle par des musulmans

français d'une Association culturelle qui prendra en charge les aspects religieux :

- construction de mosquées
- formation religieuse et rémunération des imams

a) Mosquées : une carte doit être établie en relation avec le CFCM pour les besoins qui subsistent pour l'adjonction de bâtiments culturels (bibliothèques par exemple).

b) Imams :

- o Formation profane – diplômes universitaires (laïcité, société, religion) – pôles d'islamologie à caractère universitaire
- o Formation religieuse – formation à passer entre les instituts privés de formation des imams et les pôles d'islamologie
- o Statuts : un chantier à ouvrir (CFCM)

II. Le CA s'est réuni le 8 décembre 2016

1. Le CA qui comporte :

- 3 collèges membres de droits : 4 (3 représentants de l'Etat et le Président du CDCM)
- 2 représentants du collège des donateurs
- 5 personnalités qualifiées : Mme Arduini Elatfani
M. Kabtane
M. Tahar Ben Jelloun
M. Bencheikh
pEt moi-même

2. A élu son bureau :

- Jean-Pierre Chevènement, président
- Tahar Ben Jelloun, secrétaire
- Ghaleb Bencheikh, trésorier

3. A nommé le Directeur général : M. Bachir Bakhti, Administrateur civil.

- 1968 naissance
- 2001 ENA (René Cassin)
- Secrétaire général Saône et Loire
- Consul général à Sydney

- Cabinet Kouchner 2007/2010

4. Règlement intérieur et délégations de pouvoirs et de signatures au bureau, au Président et au Directeur général (le CA exerçant pleinement ses attributions : budget ; programme)

5. L'équipe sera resserrée : deux autres personnes doivent être recrutées :

- un chargé de mission
- une assistante de direction

6. Le siège est à Paris. Nous envisageons la signature d'un bail de location pour un local de 140 m² situé rue Saint-Dominique. L'emménagement est prévu courant janvier après quelques travaux.

7. Dispositions techniques comptables et autres conclues avec la CDC

8. Budget : commence avec l'exercice 2017. La fondation devrait être opérationnelle dès le mois de janvier. Un nouveau conseil d'administration aura lieu le 23 janvier à 14h30 :

- a) programme d'actions
- b) pour fixer la composition du Conseil d'orientation de 24 à 30 membres :
 - 6 CFCM
 - 18 personnalités au moins – objectif parité des représentants des institutions culturelles

Budget prévisionnel : total des subventions et de dons prévus : 2 365 000 M €, en sus de la dotation de garantie (1,61 M€). Les frais de fonctionnement : environ 500 000 € si on prend en compte la prise en charge de l'intégralité du personnel.

III. Le programme d'actions

La Fondation est un pont entre l'Islam et la République

- a) Faire connaître l'Islam aux Français de toutes confessions, non pas la religion (= prosélytisme) mais le fait

religieux, une connaissance objective, aussi scientifique que possible.

b) Faire connaître la République aux 4 à 5 millions de musulmans présents sur notre territoire dont la majorité sont de nationalité française dans l'esprit de la déclaration du 28/01/2000 sur les rapports entre le culte musulman et les Pouvoirs Publics.

La Fondation est une instance laïque (non religieuse). Elle n'est pas une instance communautaire. Son objet est profane : éducatif, culturel, social.

Ses priorités :

1. La jeunesse, un défi à relever.

Une partie d'entre elle est privée de repères. Elle peut être tentée par une radicalité violente, voire par le terrorisme djihadiste. Il faut lui offrir d'autres repères, des chemins de réussite et d'élévation sociale, morale, voire spirituelle :

- la culture
- l'éducation
- la solidarité

La Fondation ne saurait remplacer l'action des pouvoirs publics (Ecole, emploi, logement, santé). Mais elle peut suggérer des pistes d'actions. Elle peut mener des actions emblématiques, à la mesure de ses moyens, par exemple :

- aider à la construction de bibliothèques ;
- introduction dans le récit national de l'apport des musulmans à la construction de la France : dans la culture, dans les guerres de défense nationale et de libération nationale, dans la reconstruction et le développement du pays ;
- soutien à la production de films télévisés (sur ces sujets ou sur les grandes civilisations musulmanes) ;
- création de sites internet.

2. La Fondation doit concourir à la formation non religieuse des imams

a) Formation civile et civique : programme de bourses permettant la prise en charge de frais de scolarité des diplômes universitaires en lien avec le CFCM qui élabore une Charte de

l'imam en vue de formuler pour les candidats à l'imamat une recommandation du CFCM aux mosquées.

b) Une formation linguistique en vue de préparer l'obtention d'un DELF (diplômes d'études de la langue française).

c) Un soutien aux Instituts d'islamologie : allocations de recherche, publication de thèses.

d) Une réflexion à engager avec le CFCM sur le statut des imams.

3. *Plus généralement la Fondation aidera à financer les actions du CFCM d'intérêt général et non directement culturelles.*

Le programme d'actions doit être débattu au prochain CA le 23 janvier 2017.

4. *Programme d'actions à plus long terme*

a) Celui-ci, en collaboration avec le CFCM et l'Association culturelle, pourrait comporter la création d'un Centre de formation de cadres religieux, la Fondation n'intervenant que dans les parties et les disciplines profanes.

b) Une chaîne de télévision sur Internet ou « campus numérique » pourra également être mise à l'étude (à l'image de KTO pour l'Eglise de France).

c) Un *think tank* sur l'Islam de France qui aurait pour vocation de promouvoir la recherche sur le fait musulman en France et dans les pays où l'Islam est minoritaire.

Conclusion

L'émergence d'un Islam de France est souhaité par les nouvelles générations dont le rapport avec le pays d'origine s'est inévitablement distendu au fil du temps. C'est une œuvre de longue haleine. La Fondation de l'Islam de France ne peut être qu'un adjuvant au surgissement d'élites républicaines musulmanes sur le sol de France.

L'Islam de France sera avant tout l'œuvre des musulmans français eux-mêmes.